



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 089-218901890-20241211-2024_63-DE

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 11 décembre 2024

L'an 2024 le onze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, Le Maire.

Etaient présents : Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, VIARD Benjamin à POUTHÉ Christophe

Absent : SALMON Bryan, STENUIT Bernard

Est nommé secrétaire de séance : POUTHÉ Christophe

OBJET : Décision modificative n°3 budget assainissement

Monsieur le Maire expose que suite à la mise en place du Compte Financier Unique, et afin de régulariser des dépenses au chapitre 11, il est nécessaire de faire la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

002 Déficit de fonctionnement reporté	+ 380.36 euros
601 Achats stockés	- 2 394.24 euros
627 Services bancaires et assimilés	+ 300.00 euros
673 titres annulés	- 300.00 euros

Recettes

002 Excédent de fonctionnement reporté	- 2 013.88 euros
--	------------------

Section d'investissement

Dépenses

2156 Matériel spécifique d'exploitation + 2 329.20 euros

Recettes

001 Excédent d'investissement reporté + 2 329.20 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité des membres présents :

- Décide à l'unanimité des voix d'appliquer la décision modificative n°3 sur le budget assainissement.

Le Secrétaire

Christophe POUTHÉ

Fait à Gisy les Nobles

Le Maire

Patrick BABOUHOT



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 11 décembre 2024

L'an 2024 le onze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, Le Maire.

Etaient présents : Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, VIARD Benjamin à POUTHÉ Christophe

Absent : SALMON Bryan, STENUIT Bernard

Est nommé secrétaire de séance : POUTHÉ Christophe

OBJET : Désignation délégué SIVOS

Monsieur le Maire informe que suite à la nomination de Mme FLEURY Aliète en tant que secrétaire administrative du SIVOS, elle ne peut plus donc assurer son rôle de déléguée titulaire. De ce fait, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué titulaire.

M POUTHÉ signale au conseil de M B VIARD est volontaire.

Le maire demande aux autres membres du conseil s'il y a d'autres volontaires. Personne se porte volontaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec une abstention,

- **Désigne** : M. VIARD Benjamin - Délégué titulaire du SIVOS

Le secrétaire


Christophe POUTHÉ

Fait à Gisy Les Nobles

Le Maire


Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 089-218901890-20241211-2024_65-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 11 décembre 2024

L'an 2024 le onze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, Le Maire.

Etaient présents : Mmes et M. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, VIARD Benjamin à POUTHÉ Christophe

Absent : SALMON Bryan, STENUTT Bernard

Est nommé secrétaire de séance : POUTHÉ Christophe

OBJET : Convention de mise à disposition de la licence IV

Monsieur le Maire expose que la commune a acquis la licence IV de l'aérodrome, et à ce titre, il propose de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit avec l'association « Gisy-loisirs ». Cette convention permettra de la faire fonctionner et de pouvoir la conserver. Il précise que l'association a fait le nécessaire pour intégrer cette nouvelle disposition dans ses statuts et qu'un membre du bureau a suivi la formation et a obtenu le permis d'exploiter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention,

- **Accepte** la convention de mise à disposition de la licence IV à l'association « Gisy-loisirs »,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait à Gisy Les Nobles

Le secrétaire de Séance

Christophe POUTHÉ

Le Maire

Patrick BABOUHOT